

Pascal Lathie

13, Rue des Anglais
69650 Saint-Germain au mont d'or

Activités artistiques (code APE 923A)
N° SIRET : 491 021 143 00012

06 07 97 50 41
pascal.lathie@gmail.com

Artiste

Richard BOUSKILA

19 Boulevard Maréchal Franchet Desperay
03200 Vichy
06 01 06 15 29
bouskilabillion@free.fr

CONTRAT ARTISTIQUE - Le 15 / 06 / 2017

Désignation	Quantité	Montant
Réalisation d'une chanson / Travail en home-studio		
Pour chaque titre l'artiste apporte les paroles.		
Phase 1 : Base de départ		
- Préparation de la base de départ d'après les éléments donnés par l'artiste (création de la mélodie du chant, création du guide chant, création de l'harmonie générale et de l'ambiance stylistique conformément aux souhaits)	1	
- Accord de l'artiste pour continuer le travail vers un arrangement complet	1	
- Amélioration de l'arrangement par étapes successives en tenant compte des indications de l'artiste	---	
- Création et envoi du produit pour écoute et travail	---	
- finalisation des arrangements jusqu'au résultat attendu par l'artiste	---	
- Création d'un playback et d'un guide chant qui servira de démo pour l'artiste	1	

Phase 2 : Finalisation		
- Conversion des pistes instruments (plug-ins virtuels) en pistes audio	---	
- Préparation d'un DVD (ou envoi par internet) avec tous les éléments artistiques du travail d'arrangement : master général, playback instrumental, pistes audio séparées au format wav, fichier midi de l'arrangement complet et informations musicales utiles.	1	

Forfait pour l'ensemble du travail		200,00

conditions de paiement	
validité	d'après modalités du contrat
échéance	---

TVA	0,00% (*)	TOTAL
Total à payer		200,00

Références bancaires	Société générale IBAN : FR76 3000 3020 0100 0576 1054 656 BIC : SOGEFRPP
----------------------	---

(*) : exonération de la TVA selon l'article 293b du code général des impôts.
--

Modalités de règlement :

Un versement de 200 euros par retour du contrat signé (virement bancaire ou chèque à l'ordre de Pascal Lathie)

Modalités supplémentaires :

Il conviendra à l'artiste et à Pascal Lathie de faire protéger le(s) oeuvre(s) part tout moyen à la convenance de chacun. En ce qui concerne la sacem les deux parties s'entendent sur une répartition des droits de reproduction à noter sur le bulletin de déclaration SACEM comme suit : Auteur : L'artiste 50%, Compositeur : Pascal Lathie 50%.

Pascal Lathie



l'Artiste
(Richard BOUSKILA)

(Signature avec mention "lu et approuvé, bon pour accord")